

Délibération n°2022-04 du conseil d'administration du 11 mars 2022

fixant la discipline pour la promotion interne au corps des professeurs des universités au titre de 2021

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 951-1-1;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés ;

Vu le décret n° 2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure ;

Vu l'arrêté du 7 février 2022 fixant certaines modalités de la procédure de promotion interne prévue par le décret n°2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2021 fixant pour l'année 2021 et l'année 2022 la répartition par établissement public d'enseignement supérieur du nombre de promotions internes possibles en application du décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés ;

Vu la circulaire DGRH A n°2022-0002 du 9 février 2022 relative à la promotion interne au corps des professeurs des universités au bénéfice des maîtres de conférence ;

Vu les lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du MESRI relative à la création d'une voie temporaire de promotion interne au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés s'appliquant à l'ENS ;

Vu l'avis du conseil scientifique de l'ENS en date du 11 février 2022,

Décide :

Article 1^{er}

La discipline pour l'unique possibilité de promotion interne au corps des professeurs des universités au titre de 2021 est : langue et littérature française – Section CNU n°9.



| PSL 

Nombre de membres en exercice : 26

Présents et connectés : 20	Pour : 26
Procurations : 6	Contre : 0
Votants : 26	Abstention(s) : 0

Fait à Paris, le 11 mars 2022

Le Président du conseil d'administration


François HARTOG

Mise en ligne le : 15 mars 2022